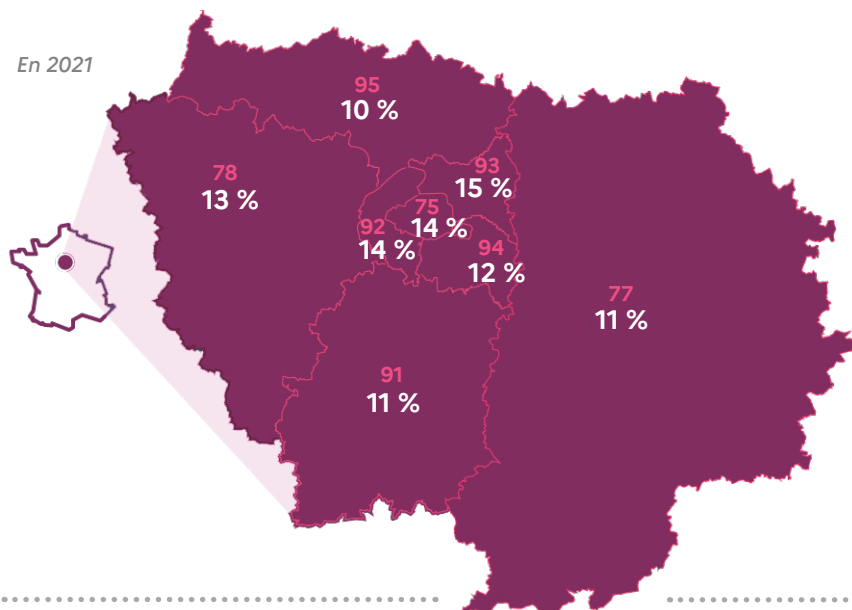


Les attributions de logement social en 2021 en Île-de-France

75 750 attributions
dans 626 communes franciliennes

En 2021



31 % des attributions au profit
de ménages reconnus prioritaires*

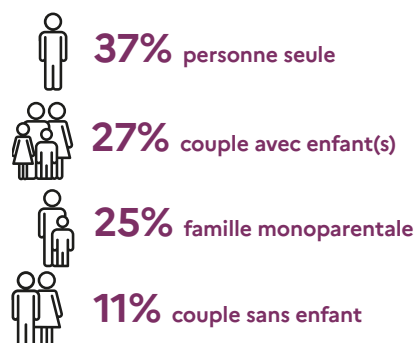
soit
23 516
ménages

* ménages prioritaires au titre du droit au logement opposable (Dalo) et ménages labellisés par l'État, les SIAO ou par une commission partenariale comme prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation

1 attribution
pour 10 demandes

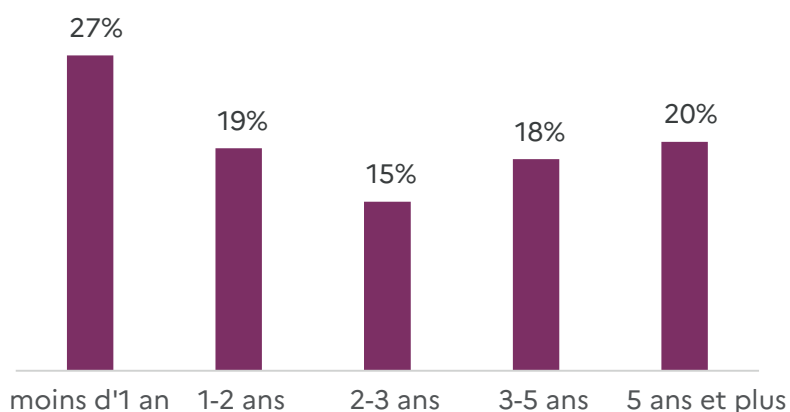


Qui sont les ménages ayant obtenu un logement social ?



Quels sont les délais d'obtention d'un logement social ?

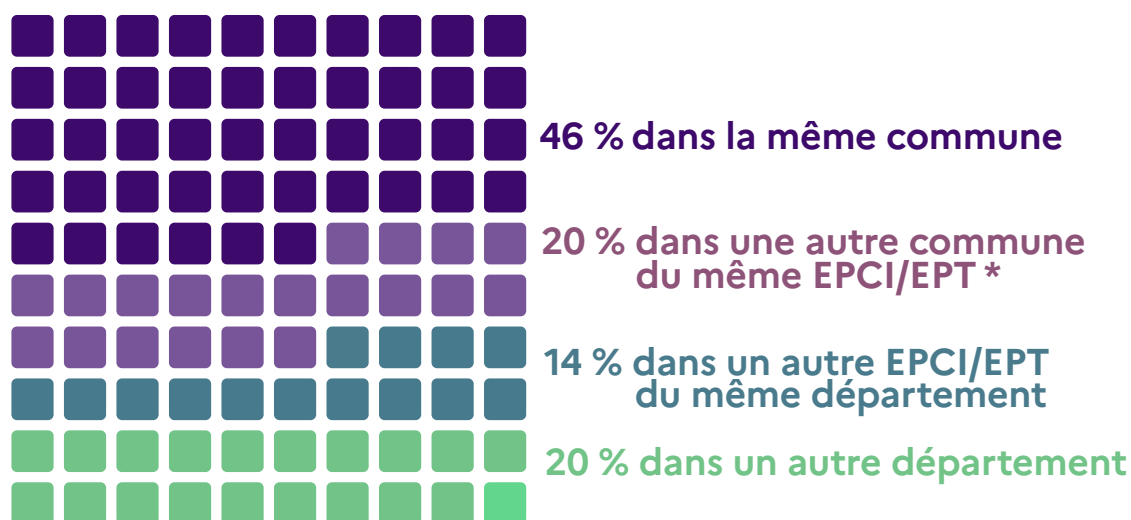
Délai médian
2 ans et 2 mois



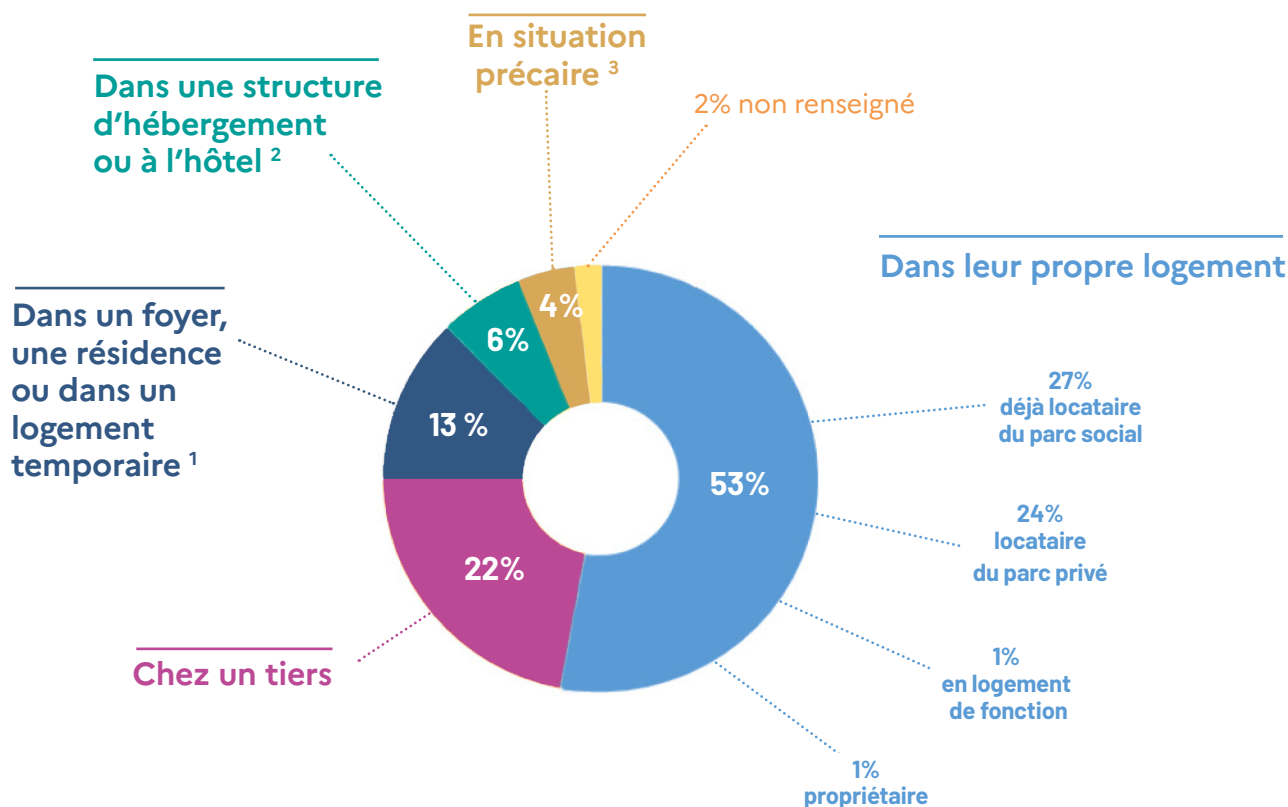
La moitié des ménages ayant obtenu un logement social en 2021 avait déposé sa demande il y a moins de 2 ans et 2 mois.

Cette valeur ne doit pas être confondue avec l'ancienneté de l'ensemble des demandeurs de logement social.

Où vivaient précédemment les attributaires ?



* EPCI : établissement public de coopération intercommunale
EPT : établissement public territorial



¹ Logement-foyer (foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants, foyer pour personnes âgées, foyer pour personnes en situation de handicap), résidence sociale, pension de famille, maison relais, résidence étudiante ou universitaire, logement temporaire (y compris intermédiation locative)

² Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre d'hébergement d'urgence, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asiles, résidence hôtelière à vocation sociale, hébergement à l'hôtel

³ Ménages dont le demandeur a déclaré être être sans abri ou vivre dans un abri de fortune ou dans un bidonville, être logé en camping, en habitat mobile, en squat ou être occupant sans titre.